

Troc & Puces AL Pluguffan du 19 Octobre 2025

Bulletin d'inscription et règlement avant le 05 Octobre 2025

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Email :@.....

N° carte d'identité :

Délivrée par :, le/...../.....

Immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

5€ le mètre linéaire – Tables et chaises fournies pour 2 personnes maxi par stand

3€ l'emplacement d'un portant de 2 mètres maximum – 1 portant par stand (**non fourni**)

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de « AL Pluguffan » à joindre obligatoirement avec ce bulletin ainsi que la copie de votre carte d'identité, à envoyer à l'adresse suivante :

M. YVENOU Stéphane - 7 rue Park Bras – 29700 Pluguffan

- Je réserve mètre(s) X 5 € le mètre
- **OUI / NON** Je réserve l'emplacement de 1 portant de 2 mètres maxi X 3 € (Portant non fourni)
- Je réserve Sandwich(s) Jambon/Beurre X 4 € le sandwich

Je joins mon règlement d'un montant total de Euros

Fait à, le / / 2025

Signature : (avec la mention lu et approuvé pour le règlement en page 2)

Inscriptions définitives après réception de ce bulletin d'inscription remplie et signé, accompagné du paiement et de la copie de votre carte d'identité

Troc & Puces AL Pluguffan du 19 Octobre 2025

Bulletin d'inscription et règlement avant le 05 Octobre 2025

REGLEMENT

Article 1 - Lieu du Troc & Puces

Espace Salvador Allende - Rue de Llandoverly - 29700 Pluguffan

Article 2 - Jour & heures du Troc & Puces

Le 19 Octobre 2025 de 8h30 à 17h00

Article 3 – Restauration

Réservation possible d'un sandwich jambon/beurre à 4€

Une buvette sera disponible sur place

Article 4 - Produits dont la vente est interdite

Vente d'animaux ou d'armes strictement interdite

Autorisée si vente d'objets personnels et usagés exclusivement

Article 5 - Conditions d'attribution des emplacements

L'organisateur est le seul responsable à l'attribution des emplacements. Il vous sera signifié votre numéro d'emplacement à la remise de votre pass d'entrée.

Article 6 - Prix et modalités de paiement

5€ le mètre linéaire. Table et 2 chaises fournies

3€ l'emplacement de 1 portant de 2 mètres maximum – 1 portant par stand

Paiement par chèque ou espèce à la réservation

Article 7 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements

L'accueil des exposants ouvrira à 7h15.

Les exposants s'engagent à finir l'installation de leur stand pour 8h00 et à tenir le stand jusqu'à 17h00 avant de commencer à remballer.

En cas de retard de l'exposant, l'organisateur se réserve le droit de revendre le stand sans remboursement.

L'installation se fera uniquement après le passage par l'accueil des exposants et la remise de votre pass d'entrée